

Suicide de la policière cagnoise : un accident de service ?

C'est la procédure engagée par le compagnon de Nelly Bardaine, qui s'est suicidée avec son arme de service en 2011. Une bataille qui semble déranger pas mal de monde...

Elle avait mis fin à ses jours le 4 juillet 2011. Avec son arme de service. Dans sa voiture de service. Quel symbole. Nelly Bardaine, policière au commissariat de Cagnes, s'était tiré une balle en plein cœur en zone gendarmerie pour épargner à ses amis et collègues de travailler sur sa mort. Et elle avait écrit toute sa détresse sur un papier officiel. Au stylo bleu, elle avait inscrit tout son désespoir face à la « politique du chiffre », « face à sa hiérarchie ». Et face à son supérieur direct, qu'elle mettait en cause pour sa « mutation sanction ».

Depuis son suicide, nombre de ses collègues essaient de comprendre. Un vrai traumatisme. Nelly, la bonne flic, la bonne copine. La presque quadra toujours joyeuse. Pas alcoolique, pas dépressive. Nelly félicitée deux mois avant le drame dans une lettre officielle de sa hiérarchie !

Alors, pourquoi ? Son compagnon, Franck, lui, pense avoir compris. Et en fait son combat. Nelly Bardaine, est le « symptôme de tout le malaise policier », dit-il. Nelly a voulu être « le martyr de la cause policière ».

Épaulé par son avocat, Maître Adrien Verrier, il vient de se lancer dans une nouvelle bataille... Car, leur plainte pour homicide involontaire et harcèlement moral a été rapidement classée sans suite. Ils veulent désormais que le suicide de Nelly soit reconnu en accident de service ! Mais ça coince...

« Nous avons envoyé le dossier au SGAP de Marseille, le secrétariat général pour l'administration de la police, au service contentieux. Ils n'ont jamais répondu », lance maître Verrier.

Le dossier a été déposé le 22 juin dernier. Et depuis ? « Rien de rien ».

Pas une lettre, et des ré-



Si le suicide de Nelly était reconnu accident de travail, cela ferait jurisprudence.

(Photo Franck Fernandes)

ponses farfelues et laconiques à chaque coup de fil de relance : « Rappelez plus tard ».

Mais plus tard c'est trop, tard...

« C'est dingue au SGAP on a l'impression qu'il y a une absence totale de coopéra-

tion. On dirait que le dossier les gêne. On dirait qu'il brûle les doigts à quelqu'un », constate Franck, encore très éprouvé. « J'ai l'impression de n'avoir aucune écoute ».

Le SGAP fait la sourde

oreille ? Ils se tournent vers la justice. Et ont déposé une procédure au tribunal administratif de Nice.

Mais M^e Verrier s'agace lui aussi. « Depuis le début, nous avons l'impression qu'on veut nous mettre la

tête dans le trou. Il y a tous les éléments pour que ce soit reconnu accident de service. Je ne vois pas ce qu'il leur faut de plus. Ils sont les seuls à ne pas voir. »

Où à ne pas vouloir voir ? Dans d'autres professions, des suicides ont été considérés comme accident de travail. En 2012, un cadre de La poste qui s'était pendu dans ses locaux, ou encore un inspecteur du travail à Lille, ou bien un agent de l'ONF et un commissaire de police ! Mais jamais pour un gardien de la paix.

Si le suicide de Nelly était reconnu accident de travail, cela ferait jurisprudence. Et cela ouvrirait la porte à d'autres cas. Tous les autres cas ? Et le malaise policier est à la hauteur des drames : 42 suicides en 2011, 30 en 2010, 42 en 2009, 47 en 2008...

STÉPHANIE GASIGLIA
sgasiglia@nicematin.fr